



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, TENUE LE 7 MARS 2017 À 19H30 À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 4 RUE BRIDGE, LOCAL A-11B.

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;

Présents :

Jonathan Allen
Florence Bérard
Roger Dumont
Jacques Guilbault
Michelle Greig
Stephen Ovans

Absent :

Formant quorum sous la présidence du maire Chrystian Soucy, le directeur général, Philip Toone étant présent, la séance débute à 19h30.

17-03-089 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Florence Bérard

Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour suivant en ajoutant le point 5 :

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Financement des règlements d'emprunt 100.1-2016 (H de V) et 112-2016 (ponceaux Upper Concession)
4. Émission des billets pour l'emprunt de 1 060 200 \$
5. Embauche permanente du Directeur général
6. Levée de l'assemblée

17-03-090 Financement rég. d'emprunt 100.1-2016 et 112-2016

Considérant que le ministère des Finances a reçu 3 soumissions conformes ;

Considérant le résultat de l'ouverture des soumissions pour l'émission des billets qui se lit comme suit :

CAISSE DESJARDINS DU HAUT-SAINT-LAURENT

41 600 \$	2,38000 %	2018
42 500 \$	2,38000 %	2019
43 600 \$	2,38000 %	2020
44 700 \$	2,38000 %	2021
887 800 \$	2,38000 %	2022

Prix : 100,00000

coût réel : 2,38 %

BANQUE ROYALE DU CANADA

41 600 \$	2,39000 %	2018
42 500 \$	2,39000 %	2019
43 600 \$	2,39000 %	2020
44 700 \$	2,39000 %	2021
887 800 \$	2,39000 %	2022

Prix : 100,00000

coût réel : 2,39 %

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

41 600 \$	1.50000 %	2018
42 500 \$	1.60000 %	2019
43 600 \$	1.80000 %	2020
44 700 \$	2,00000 %	2021
887 800 \$	2,15000 %	2022

Prix : 98 704 \$

coût réel : 2,41942%

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU HAUT SAINT-LAURENT est la plus avantageuse ;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement :

- Que la Municipalité d'Ormstown accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent pour son emprunt par billet, en date du 14 mars 2017, au montant de 1 060 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 100.1-2016 (Construction Hôtel de ville) et 112-2016 (Ponceaux Upper Concession). Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale du billet, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

Versements capital	Taux d'intérêt	Années
41 600 \$	2,38000 %	2018
42 500 \$	2,38000 %	2019
43 600 \$	2,38000 %	2020
44 700 \$	2,38000 %	2021
887 800 \$	2,38000 %	2022

- Que le billet, capital et intérêts, soient payables par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

17-03-091 Émission de billet pour l'emprunt de 1 060 200\$

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt 100.1-2016 et 112-2016, pour les montants indiqués en regard de ces règlements, la Municipalité d'Ormstown souhaite emprunter par billets un montant total de 1 060 200 \$;

Règlements d'emprunt no.	montants
100.1-2016	981 825 \$
112-2016	78 378 \$
Total :	1 060 200 \$

Considérant qu' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QU' un emprunt par billet au montant de 1 060 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 100.1-2016 et 112-2016, soit réalisé;
- QUE le billet soit signé par le maire et le directeur général /écrétaire trésorier;
- QUE le billet soit daté du 14 mars 2017;
- QUE les intérêts sur le billet soient payables semi-annuellement;
- QUE le billet, quant au capital, soit remboursé comme suit :

2018	41 600 \$
2019	42 500 \$
2020	43 600 \$
2021	44 700 \$
2022	45 800 \$ (à payer en 2022)
2022	842 000 \$ (à renouveler)

- QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité d'Ormstown émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 mars 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 100.1-2016 et 112-2016, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

17-03-092 Embauche du directeur général

Considérant que le Directeur général Philip Toone a été embauché, sous réserve d'une période de probation, aux termes de la résolution numéro 16-10-416;

Considérant que le Directeur général a rencontré les attentes;

Considérant que le conseil municipal veut régulariser son emploi, et majorer les termes;

Sur proposition de Michelle Greig
Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement de confirmer l'embauche permanente et à temps plein de Philip Toone à titre de Directeur général;

Il est également résolu de mettre fin à la période de probation en date du 26 mars, 2017;

Il est également résolu qu'en date du 27 mars 2017, les termes de son emploi seront majorés, soit une augmentation du salaire annuel de 9 500 \$, ainsi qu'une semaine supplémentaire de congé annuel, avec les avantages sociaux (journées de maladie, assurance-collective et REER).

17-03-093 Levée de la séance

Sur proposition de Michelle Greig
Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement de lever la séance à 19h45.

Chrystian Soucy
Maire

Philip Toone,
Directeur Général

CERTIFICAT – Je, soussigné, Philip Toone, Directeur Général, certifie que la Municipalité a les fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Philip Toone,
Directeur Général